

Insee Analyses

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

N° 3

Février 2016



160 000 travailleurs frontaliers en ACAL

De par sa position géographique, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) est la plus concernée en métropole par le travail frontalier. En 2012, 160 000 de ses habitants travaillent dans l'un des quatre pays voisins. Le Luxembourg est leur première destination, avec 69 000 navetteurs.

Il en attire toujours plus, notamment dans les secteurs des services aux entreprises et des activités financières et d'assurance. L'Allemagne en rassemble 46 000, mais c'est 21 % de moins qu'en 1999. Cette baisse est particulièrement sensible dans l'industrie. Les actifs d'ACAL qui travaillent outre-Rhin sont aussi plus âgés. Grâce à l'attractivité de l'agglomération de Bâle, la Suisse compte 36 100 frontaliers. La Belgique n'emploie en revanche que 8 500 habitants de la région. Un navetteur sur huit déclare comme nationalité celle d'un pays voisin. Ces « frontaliers de résidence » sont toujours plus nombreux dans la région.

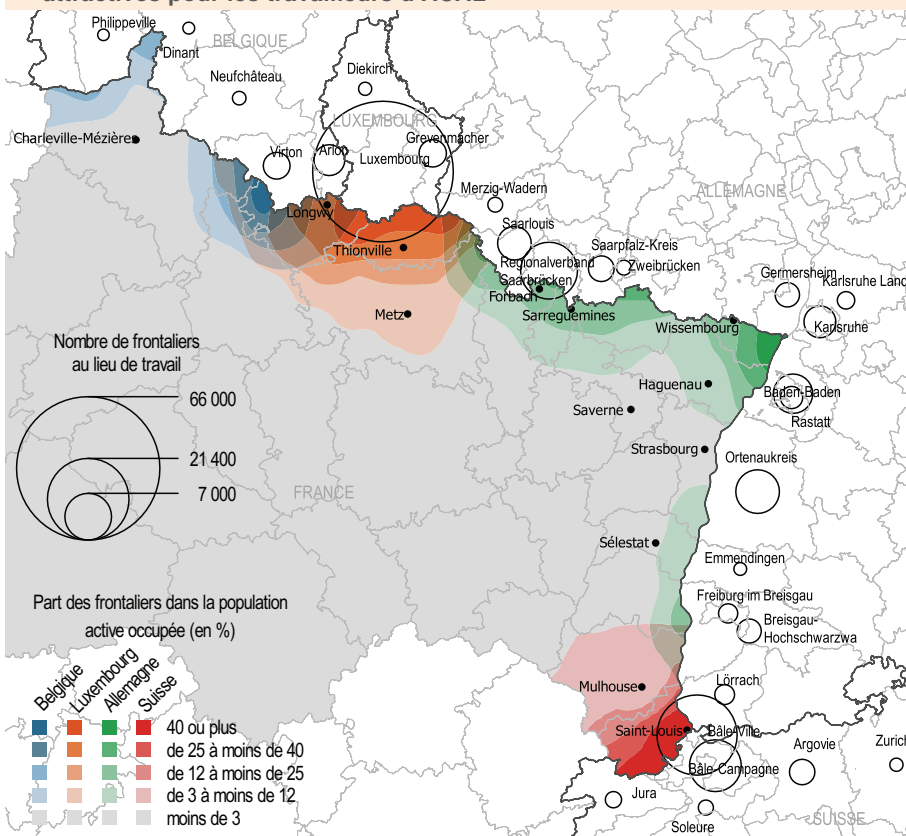
Audrey Isel, Christiane Kuhn, Insee

En 2012, 359 800 personnes résidant sur le territoire métropolitain déclarent travailler dans un pays frontalier. À elle seule, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) en rassemble 159 600, soit 44 % de l'ensemble (*encadré 1*). Avec plus de 800 km de frontière au nord et à l'est de son territoire, la région est voisine de quatre pays : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Six de ses dix départements partagent une frontière avec au moins l'un d'entre eux. Néanmoins, 96 % des frontaliers se concentrent dans quatre départements. 67 500 résident en Moselle (soit 42 % de l'ensemble des frontaliers d'ACAL), 40 400 dans le Haut-Rhin et environ 22 000 dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle.

Une forte concentration aux frontières luxembourgeoise et suisse

Les marchés du travail et les besoins de main-d'œuvre des territoires voisins étant très différents, la répartition et l'intensité des flux de frontaliers ne sont pas homogènes le long de la frontière (*figure 1*). Le district de Luxembourg et les deux cantons de Bâle en Suisse apparaissent particulièrement attractifs pour les travailleurs d'ACAL. Les zones

1 La capitale luxembourgeoise et l'agglomération de Bâle sont particulièrement attractives pour les travailleurs d'ACAL



© les contributeurs d'OpenStreetMap - Insee 2015

Champ : le lieu de travail représenté contient au minimum 400 travailleurs frontaliers d'ACAL et correspond à l'ensemble de la « région » (NUTS 3 au sens de la nomenclature européenne).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

OREF
Alsace
Observatoire
Regional
Emploi Formation

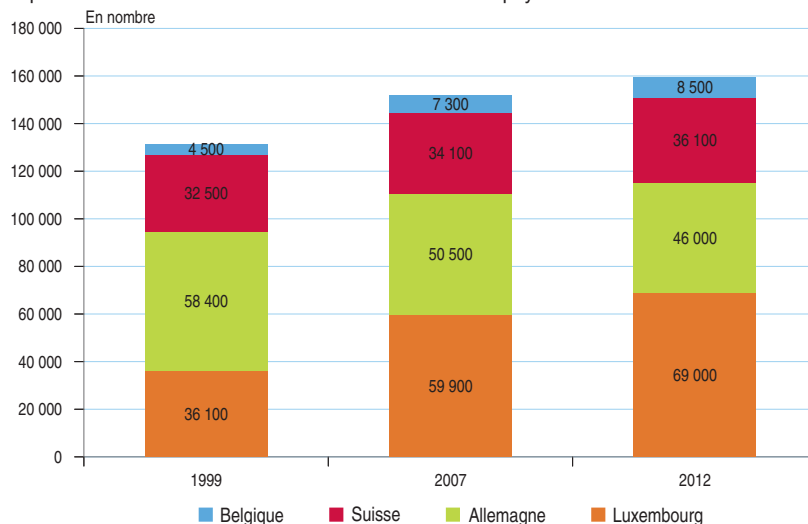
Lorraine
PARCOURS métiers

Observatoire
Permanent de
l'Évaluation des
Qualifications
OPEQ

Insee

2 De moins en moins de travailleurs frontaliers vers l'Allemagne

Répartition des travailleurs frontaliers d'ACAL selon leur pays de destination



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

d'emploi limitrophes de Thionville, de Longwy et de Saint-Louis concentrent respectivement 33 800, 22 200 et 23 100 frontaliers, soit au total la moitié de l'ensemble des navetteurs de la région. Alors que la part de frontaliers dans la population active occupée n'est que de 7 % à l'échelle d'ACAL, elle est cinq à sept fois plus élevée dans ces territoires. Le rayonnement de la capitale luxembourgeoise et de l'agglomération bâloise est tel qu'elles attirent des actifs d'ACAL bien au-delà des seuls territoires limitrophes. Plus de 15 000 habitants de la zone d'emploi de Metz travaillent en effet dans le district de Luxembourg, tandis que plus de 10 000 habitants de la zone d'emploi de Mulhouse occupent un emploi à Bâle. Dans l'ensemble, avec ses 69 000 navetteurs en 2012, le Luxembourg apparaît comme le premier pays de destination des frontaliers d'ACAL. La Suisse en rassemble quant à elle 36 100.

En 2012, l'Allemagne est le deuxième pays de destination des frontaliers d'ACAL, malgré le partage d'une très longue frontière. Ce pays attire 46 000 actifs de la région. Les zones d'emploi de Sarreguemines et de Forbach en concentrent 17 500, qui travaillent essentiellement dans la communauté régionale de Saarbrück. Les 6 800 frontaliers de la zone d'emploi de Wissembourg représentent le tiers des actifs occupés de ce territoire, en raison notamment de sa petite taille. Cependant, aucune forte polarisation géographique de ce flux n'apparaît véritablement de l'autre côté de la frontière. Enfin, relativement peu d'actifs d'ACAL travaillent en Belgique, du fait de l'absence d'un pôle d'activité suffisamment important à proximité de la frontière. Seuls 8 500 habitants de la région y exercent un emploi en 2012.

Dans une analyse qui isole l'effet propre de chaque facteur indépendamment des autres (encadré 2), la proximité géographique

avec l'une ou l'autre des régions frontalières constitue le plus important déterminant du travail frontalier. Un actif occupé d'ACAL qui habite près du Luxembourg ou de la Suisse du Nord-Ouest a dix fois plus de chances d'être frontalier qu'une personne ayant les mêmes caractéristiques mais vivant près du district de Fribourg en Allemagne. Par rapport à un individu qui réside près de ce district, la proximité avec n'importe quel autre district allemand (Karlsruhe, Rheinhessen-Pfalz, Saarland) multiplie par trois la probabilité d'exercer une activité à l'étranger.

Forte croissance du travail frontalier vers le Luxembourg et la Suisse

Le nombre de travailleurs frontaliers d'ACAL a globalement progressé ces dernières années (figure 2) : 28 100 navetteurs supplémentaires ont été recensés dans la région entre 1999 et 2012, soit une hausse de 21 %. Cette progression est plus rapide que celle de l'ensemble de la population active occupée, la part de frontaliers passant de 6 à 7 %. Les cinq dernières années, le nombre de frontaliers n'augmente toutefois plus au même rythme. Son évolution annuelle moyenne est en fin de période de + 1,0 %, contre + 1,8 % entre 1999 et 2007. Avec 33 000 individus de plus, la population d'ACAL travaillant au Luxembourg a quasiment doublé entre 1999 et 2012. La forte croissance économique du Grand-Duché jusqu'au début de la crise financière de 2008 s'accompagne en effet d'un recours massif à la main-d'œuvre étrangère, principalement transfrontalière et majoritairement française. En 1999, l'Allemagne était encore le premier pays de destination des frontaliers d'ACAL : elle faisait travailler 58 400 habitants de la région. Ils sont 21 % de moins en 2012. Dans le même temps, la Belgique et la Suisse emploient actuellement un peu plus d'actifs

d'ACAL qu'au début des années 2000 (respectivement + 4 000 et + 3 500 personnes). Le rythme de progression du nombre de frontaliers qui se rendent en Suisse est d'ailleurs le seul à être plus élevé depuis 2007.

Avant tout des salariés aux emplois stables

En 2012, 97 % des frontaliers d'ACAL sont des salariés (+ 6 points par rapport à l'ensemble des actifs occupés de la région). Ils bénéficient d'emplois stables. 93 % d'entre eux déclarent en effet exercer un emploi « sans limite de durée », contre 86 % parmi l'ensemble des salariés de la région. Les agences d'intérim ont placé proportionnellement autant de salariés dans les quatre pays voisins qu'en France (2 %). Parmi les types de contrats les moins fréquents, 440 contrats d'apprentissage engagent un habitant d'ACAL et une entreprise frontalière en 2012, soit 1 % de l'ensemble de ces contrats signés dans la région. 290 stages rémunérés en entreprise sont recensés de l'autre côté de la frontière, pour un total de 7 000 en ACAL. Dans le même temps, 4 500 navetteurs se sont déclarés non-salariés en 2012 : 53 % sont des employeurs, 46 % des indépendants et 1 % des aides familiaux (travaillant, sans être salariés, pour un membre de leur famille qui est le plus souvent à son compte).

Trois frontaliers sur dix dans l'industrie

La répartition par secteur d'activité des actifs d'ACAL et des navetteurs diffère sensiblement. Ces derniers exercent d'abord leur emploi dans l'industrie. En 2012, on en recense 47 900, soit 30 % (contre 18 % de l'ensemble des actifs occupés de la région). Ils travaillent davantage en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Suisse (figure 3), en lien avec l'importance du tissu industriel dans ces pays. Selon le pays de destination, les frontaliers n'exercent toutefois pas le même type d'activité au sein de ce secteur. Si la fabrication de matériels de transport rassemble 17 % des frontaliers d'ACAL travaillant dans l'industrie en 2012 tous pays confondus, c'est uniquement en raison du poids de cette activité en Allemagne. Un tiers des navetteurs exerçant un emploi dans l'industrie outre-Rhin travaillent en effet dans la fabrication de matériels de transport, dans l'une des grandes entreprises implantées non loin de la frontière (avec les usines du constructeur automobile Daimler AG, notamment à Gaggenau, Rastatt ou Wörth-am-Rhein, celle de Peugeot à Saarbrücken, Ford à Saarlouis ou Michelin à Karlsruhe...). Parmi les frontaliers du secteur industriel, 12 % travaillent dans la fabrication d'équipements et de machines, essentiellement en

3 L'industrie en Allemagne et en Suisse, les services aux entreprises et les activités financières et d'assurance au Luxembourg

	Ensemble		Répartition dans chaque pays de destination (en %)			
	Effectifs	%	Allemagne	Belgique	Luxembourg	Suisse
Industrie	47 800	30	46	29	15	39
Fabrication de matériels de transport	8 100	5	15	1	1	2
Fabrication d'équipements et de machines	5 900	4	6	0	1	6
Fabrication de denrées alimentaires	4 300	3	2	9	2	4
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1 700	1	1	1	1	1
Fabrication d'autres produits industriels	27 800	17	21	17	11	26
Commerce	24 800	16	16	19	16	13
Services aux entreprises	21 800	14	9	8	18	13
Éducation, action sociale, santé, administration	15 000	9	10	22	9	8
Construction	13 400	8	7	9	10	8
Services aux particuliers	11 500	7	5	8	9	7
Activités financières et d'assurance	11 000	7	2	1	13	3
Transports	8 600	5	4	4	5	8
Information et communication	5 300	3	2	1	5	2
Total	159 200	100	100	100	100	100

Champ : travailleurs frontaliers d'ACAL, hors agriculture, sylviculture et pêche.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

Suisse et en Allemagne. Ils sont 9 % à exercer dans la fabrication de denrées alimentaires, avec un pic à 31 % parmi ceux qui se rendent en Belgique (présence notamment de l'entreprise Ferrero à Arlon). Enfin, 58 % relèvent de la fabrication « d'autres produits industriels » : un tiers d'entre eux travaillent dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (avant tout vers l'Allemagne et le Luxembourg), près d'un cinquième dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (pour moitié vers l'Allemagne) et autant dans l'industrie pharmaceutique (à 90 % vers la Suisse). Les industries frontalières emploient néanmoins 3 300 travailleurs d'ACAL de moins qu'en 1999. Avec une perte de 8 700 navetteurs dans ce secteur, l'Allemagne affiche une diminution de 29 % de ses effectifs, passant de 29 600 actifs d'ACAL en 1999 à 20 900 en 2012. Dans les trois autres pays, leur nombre est en hausse de 24 à 27 %, sans pour autant atteindre le niveau observé en Allemagne : avec 14 100 frontaliers en 2012, la Suisse est le deuxième pays de destination des frontaliers exerçant dans l'industrie.

Progression dans les activités tertiaires

Après l'industrie, les frontaliers de la région travaillent avant tout dans le commerce et dans les services aux entreprises (respectivement 16 et 14 % d'entre eux en 2012). Le poids du commerce est relativement stable d'un pays à l'autre (± 3 points). En revanche, le secteur des services aux entreprises est fortement polarisé au Luxembourg. Avec 12 500 actifs d'ACAL, ce pays rassemble 57 % des navetteurs qui travaillent dans ce domaine. Cette concentration géographique des emplois est encore plus marquée dans les activités financières et d'assurance : 84 % des 11 000 frontaliers de ce secteur exercent en effet au Grand-Duché.

Depuis 1999, le poids de ces activités tertiaires marchandes a sensiblement augmenté parmi l'ensemble des activités exercées par les frontaliers. Le commerce affiche ainsi une hausse de 19 %, pendant que les services aux entreprises ont progressé de 47 %. En à peine plus d'une décennie, le nombre d'actifs de la région travaillant dans les services aux entreprises au Luxembourg a doublé. Dans les activités financières et d'assurance, ce nombre a même triplé.

Le secteur tertiaire non marchand (éducation, action sociale, santé, administration) est quant à lui moins ouvert à la main-d'œuvre frontalière, en lien avec la nature même des activités. 9 % des navetteurs d'ACAL y travaillent en 2012, contre 31 % de l'ensemble des actifs occupés de la région. Ces activités attirent tout de même 22 % des frontaliers se rendant en Belgique (en particulier l'action sociale et la santé). Ces derniers bénéficient sans doute du développement de la complémentarité de l'offre de soins à la frontière wallonne, notamment dans les arrondissements d'Arlon et de Virton.

Toujours une majorité d'ouvriers, mais une tendance à la baisse

En 2012, 38 % des frontaliers d'ACAL sont des ouvriers, contre 26 % de l'ensemble des actifs occupés de la région. Cette proportion s'élève à 49 % vers l'Allemagne, en lien avec la prépondérance de son secteur industriel (figure 4). Parmi l'ensemble des ouvriers, 41 % sont non qualifiés. Ils sont 47 % vers l'Allemagne et la Belgique. Avec le recul de l'emploi industriel, le poids des ouvriers ne cesse de diminuer depuis 1999 (- 16 points, à parts égales entre les ouvriers qualifiés ou non), et ce quel que soit le pays de destination. Le nombre total d'ouvriers frontaliers a en effet baissé de 11 100 individus

sur la période. Il a reculé de 14 800 vers l'Allemagne et de 2 500 vers la Suisse. À l'inverse, la Belgique et le Luxembourg en comptent plus qu'en 1999, mais leur progression est toutefois moins rapide que celle des autres catégories socioprofessionnelles.

Dans le même temps, les cadres sont aussi proportionnellement un peu plus nombreux parmi les habitants de la région qui traversent une frontière pour travailler. Ils représentent 14 % des navetteurs en 2012, contre 13 % des actifs d'ACAL. Le poids de cette catégorie socioprofessionnelle diffère néanmoins d'un pays de destination à l'autre : 19 % des frontaliers sont des cadres en Suisse, mais à peine 6 % en Belgique. Entre 1999 et 2012, le nombre de cadres frontaliers est passé de 8 200 à 22 500, soit une multiplication des effectifs par 2,7. Ces derniers ont triplé vers la Suisse et quadruplé vers le Luxembourg. Mais quel que soit le pays de destination, un cadre est moins souvent frontalier qu'un employé, tandis qu'un ouvrier l'est plus. L'accès aux postes à responsabilités s'avère plus difficile à l'étranger.

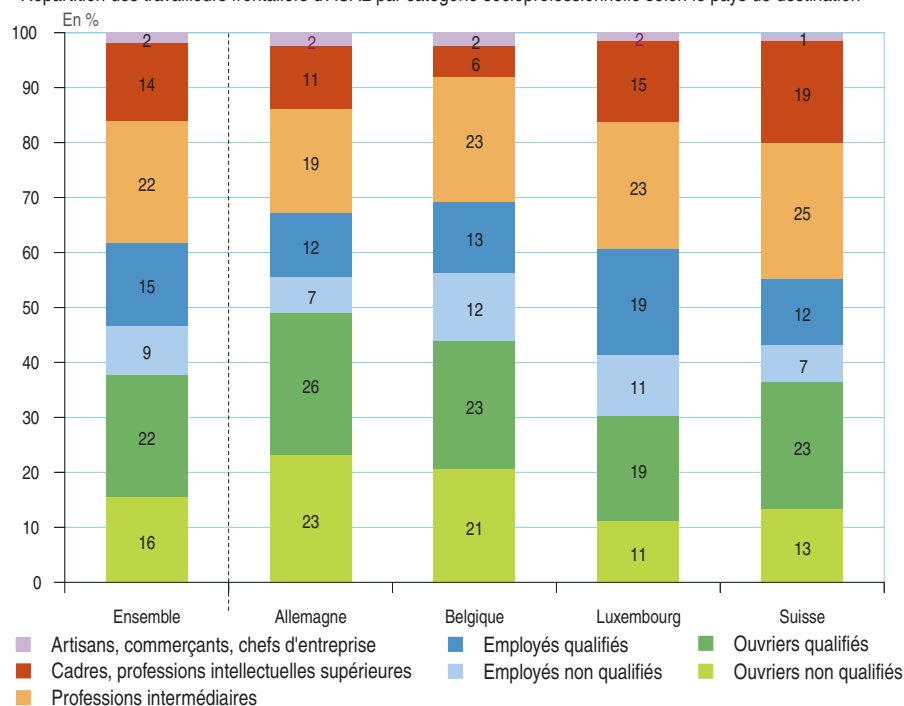
Près d'un quart des frontaliers de la région sont des employés en 2012 (avec un pic à 30 % vers le Luxembourg). 63 % d'entre eux sont considérés comme des employés qualifiés, soit sept points de plus que parmi l'ensemble des employés d'ACAL. Enfin, 22 % des navetteurs exercent des professions intermédiaires. Depuis 1999, leur nombre a particulièrement augmenté (+ 57 %), tout comme celui des employés (+ 42 %), en particulier vers la Belgique et le Luxembourg.

Des frontaliers de plus en plus qualifiés

En lien avec les activités exercées, les frontaliers ont traditionnellement suivi des filières scolaires plus professionnelles, conduisant plus rapidement à un métier. 35 % d'entre eux sont ainsi titulaires d'un

4 Plus d'ouvriers parmi les frontaliers, surtout vers l'Allemagne et la Belgique

Répartition des travailleurs frontaliers d'ACAL par catégorie socioprofessionnelle selon le pays de destination



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

CAP ou d'un BEP en 2012, contre 30 % de l'ensemble des actifs occupés de la région. Mais à l'image de l'élévation généralisée du niveau de qualification scolaire, les niveaux de diplôme des navetteurs n'ont cessé de progresser ces dernières années. En 2012, seule la moitié d'entre eux déclarent ainsi ne pas avoir le baccalauréat ou son équivalent, alors qu'ils étaient encore 72 % en 1999. Cette proportion est désormais comparable à celle observée dans l'ensemble de la population active occupée (48 %, contre 64 % treize ans plus tôt). Cette convergence est sans doute liée au recul du secteur industriel, plus présent parmi l'ensemble des activités exercées par les frontaliers, celui-ci étant un grand pourvoyeur de postes d'ouvriers, à la formation moins généraliste. En lien avec l'importance de ce secteur, la part de navetteurs déclarant ne pas avoir le baccalauréat varie fortement d'un pays de destination à l'autre. Les actifs d'ACAL travaillant en Allemagne sont ainsi proportionnellement les plus nombreux à ne pas avoir le baccalauréat ou son équivalent (63 %), tandis que ceux qui se rendent au Luxembourg sont les plus qualifiés. La qualification n'est cependant abordée ici que sur le plan scolaire, occultant la qualification professionnelle qui peut être acquise au cours de la carrière.

À l'opposé, la part de frontaliers ayant au moins un diplôme universitaire du 2^e cycle a plus que doublé entre 1999 et 2012, passant de 7 à 16 %. Elle dépasse désormais celle qui prévaut au sein de la population active occupée (15 %). En 2012, un navetteur travaillant au Luxembourg sur cinq est ainsi diplômé du supérieur, tandis qu'ils sont

proportionnellement moitié moins nombreux vers l'Allemagne et presque trois fois moins nombreux vers la Belgique (7 %, soit à peine un point de plus qu'il y a treize ans). En Suisse, 17 % des frontaliers disposent de ce niveau de diplôme, soit presque trois fois plus qu'en 1999. Les diplômés du 2^e cycle universitaire ont toujours plus de chances d'exercer une activité frontalière que ceux ayant un CAP ou un BEP.

Les travailleurs qui se rendent en Allemagne et en Suisse sont plus âgés

En 2012, la moyenne d'âge des frontaliers et celle des actifs occupés de la région sont presque les mêmes, à respectivement 40,9 et

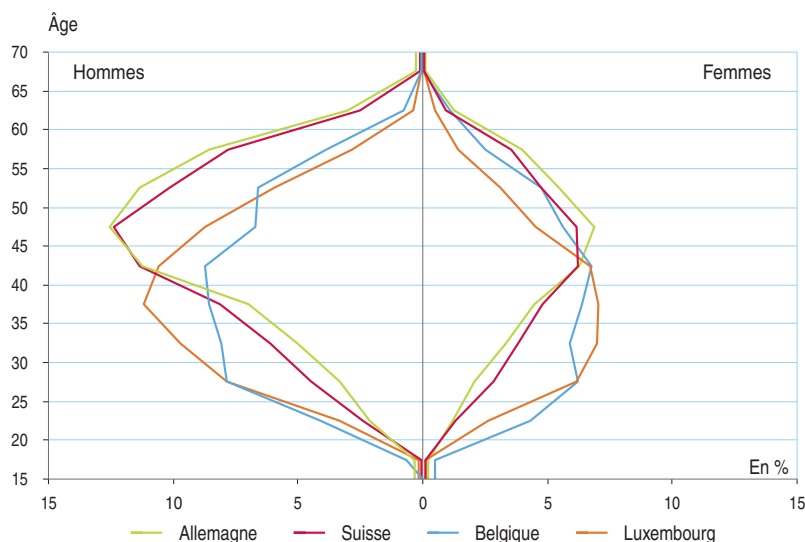
40,5 ans. En revanche, leurs structures par âge diffèrent quelque peu. On recense proportionnellement plus de jeunes et de seniors parmi l'ensemble des actifs occupés que parmi les seuls navetteurs. Ainsi, 84 % des frontaliers ont entre 25 et 54 ans, contre 77 % de l'ensemble des actifs ayant un emploi. De plus, la répartition par sexe de ces deux populations diffère fortement. Seuls 37 % des frontaliers sont des femmes, soit dix points de moins que parmi tous les actifs occupés d'ACAL.

Le profil des frontaliers dépend cependant de leur pays de destination. Deux groupes de pays se distinguent nettement : l'Allemagne et la Suisse d'un côté, la Belgique et le Luxembourg de l'autre (figure 5). Ce clivage traduit avant tout les différentes périodes de développement du phénomène frontalier. Alors que le travail frontalier au Grand-Duché est encore en phase de montée en charge, il se traduit outre-Rhin par des cohortes de travailleurs plus anciennes. En moyenne, les actifs de la région qui se rendent en Allemagne et en Suisse ont respectivement 44 et 43 ans en 2012, contre 39 et 38 ans pour ceux qui se rendent en Belgique et au Luxembourg. Cette opposition apparaît aussi au regard de la part des femmes. L'Allemagne et la Suisse n'en comptent que 35 %, les emplois industriels y étant particulièrement nombreux, contre 39 % au Luxembourg et 44 % en Belgique.

Comme pour l'ensemble des actifs occupés d'ACAL, la moyenne d'âge des frontaliers est plus élevée en 2012 qu'en 1999, mais sa progression a été plus forte : + 3,7 ans, contre + 2 ans pour tous les travailleurs de la région. Les navetteurs travaillant en Allemagne ont particulièrement vieilli, leur moyenne d'âge ayant gagné 6,5 ans. C'est deux fois plus que la hausse constatée vers les trois autres pays. Enfin, les femmes sont

5 Des frontaliers plus âgés vers l'Allemagne et la Suisse

Pyramides des âges des travailleurs frontaliers d'ACAL selon le pays de destination



Note : les % indiqués correspondent à une tranche d'âge quinquennale et sont attribués au centre de classe.
Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire.

proportionnellement plus nombreuses qu'en 1999 (+ 2 points), en particulier vers la Belgique (+ 11 points).

Deux travailleurs frontaliers dans 20 000 couples de la région

Le travail frontalier est davantage une caractéristique de couple : près des trois quarts des navetteurs sont en couple, contre à peine 58 % des actifs occupés d'ACAL. Au-delà de la présence d'un conjoint, c'est la situation professionnelle de celui-ci (« en emploi en France », « en emploi dans un pays voisin » ou « inactif ») qui est associée à l'exercice d'une activité frontalière. Un actif en couple avec un frontalier a ainsi quatre fois plus de chances de travailler lui aussi à l'étranger qu'une personne aux caractéristiques similaires mais en couple avec un non-frontalier. Cet écart est encore plus élevé parmi les actifs qui sont proches de la frontière allemande.

En 2012, on recense 97 400 « couples frontaliers » en ACAL, l'un au moins des

conjoint travaillant dans un pays voisin. Cela représente 10 % des couples de la région concernés par une activité professionnelle. Ces couples frontaliers sont plus souvent deux à travailler (73 % contre 66 %). Une fois sur cinq, les deux conjoints travaillent au-delà des frontières, ce qui représente 20 000 couples dans la région.

Des « frontaliers de résidence » toujours plus nombreux

En 2012, 19 700 frontaliers d'ACAL déclarent comme nationalité celle d'un pays limitrophe, soit un navetteur sur huit. Ces « frontaliers de résidence » travaillent essentiellement dans leur pays d'origine. La région en attire toujours plus : + 5 000 par rapport à 1999. Avec 13 600 ressortissants en 2012, les navetteurs de nationalité allemande sont de loin les plus nombreux et 10 % d'entre eux ont un emploi en Suisse. Alors que leur nombre a particulièrement augmenté au début des années 2000, celui-ci stagne désormais. En revanche, les effectifs de

frontaliers belges et luxembourgeois progressent toujours très rapidement. Ces populations ont plus que doublé sur l'ensemble de la période, mais ne totalisent respectivement que 3 400 et 1 000 individus en 2012. Dans le même temps, 1 800 Suisses travaillant dans un pays frontalier ont été recensés dans la région. Depuis 2007, leur nombre n'augmente plus aussi vite que par le passé.

Parmi l'ensemble des couples frontaliers, 18 % comptent au moins un conjoint de nationalité étrangère. Cette proportion est doublée lorsque les deux conjoints travaillent au-delà des frontières. Une fois sur deux, il s'agit d'ailleurs d'un conjoint allemand. En 2012, 3 800 couples de navetteurs étrangers font le choix de la résidence en ACAL. 2 300 couples d'Allemands, 400 de Belges, 200 de Suisses et moins de 100 couples de Luxembourgeois sont installés dans la région et franchissent tous les deux une frontière pour exercer leur activité professionnelle. ■

Encadré 1 360 000 travailleurs frontaliers résident en France métropolitaine

La France métropolitaine compte 359 800 frontaliers en 2012, soit 1,4 % des actifs ayant un emploi. Avec 166 200 navetteurs, la Suisse en attire à elle seule 46 %. Ils sont 70 100 à travailler au Luxembourg, 47 900 en Allemagne et 39 500 en Belgique. De plus, 26 300 personnes résidant en France exercent un emploi dans la Principauté de Monaco. En revanche, on recense peu de frontaliers vers l'Espagne et l'Italie (respectivement 4 800 et 1 300 individus), en raison notamment des imposantes barrières naturelles formées par les chaînes montagneuses des Pyrénées et des Alpes.

La région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est la région métropolitaine la plus concernée par le travail frontalier : elle rassemble 44 % de l'ensemble des navetteurs français, dont la quasi-totalité de ceux qui se rendent en Allemagne et au Luxembourg. La région Auvergne-Rhône-Alpes en concentre pour sa part 28 %, soit 99 600 individus. Ils travaillent presque tous en Suisse. La région Bourgogne-Franche-Comté profite également de l'attractivité du marché du travail suisse. Elle compte 30 400 navetteurs sur son territoire. Dans le nord de la France, 30 200 habitants de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie exercent un emploi à l'étranger, quasi-exclusivement en Belgique. Enfin, grâce à sa proximité avec Monaco, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur totalise quant à elle 27 400 frontaliers.

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF Alsace), avec la participation du Groupement d'intérêt public (GIP) Lorraine parcours métiers et de l'Observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEQ – OREF Champagne-Ardenne).

Encadré 2 Les déterminants du travail frontalier : méthodologie

Afin de déterminer quels sont, pour les actifs de la région ACAL, les facteurs favorables au travail frontalier, des modèles logistiques ont été mis en œuvre : un modèle d'ensemble et quatre modèles selon la proximité avec l'un ou l'autre des pays voisins. Ils permettent de contrôler les effets de structure et de raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». Leur étude est restreinte aux actifs occupés âgés de 15 à 69 ans, vivant en ménage ordinaire à moins d'1h15 par la route de la plus proche commune frontalière. Ce champ couvre plus de 1 567 000 travailleurs et 99,4 % de l'ensemble des frontaliers d'ACAL.

Les variables individuelles retenues dans les modèles peuvent être classées en trois catégories :

- les variables géographiques : temps de trajet à la frontière, région étrangère la plus proche ;
- les variables liées au travail : catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité ;
- les variables socio-démographiques : sexe, âge, nationalité, diplôme, présence et activité professionnelle frontalière du conjoint...

Cette étude repose sur une photographie de la population à un moment donné. Elle conduit à discuter des facteurs favorables au fait d'être frontalier, mais pas à ceux qui permettent de le devenir. En effet, les caractéristiques actuelles des individus ont sans doute changé depuis qu'ils ont fait le choix de leur situation professionnelle.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Joël Creusat
Rédacteur en chef :
Jacques Marty

ISSN en cours
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Floch J.-M., « Résider en France et travailler à l'étranger - Une situation en plein essor », *Insee Première* n° 1537, février 2015.
- Auvray S. et Sezeur S., « Un actif sur douze travaille en Allemagne ou en Suisse », *Chiffres pour l'Alsace* n° 24, décembre 2011.
- Dubois-Pot J., « Le travail frontalier lorrain - au diapason des économies limitrophes », *Économie Lorraine* n° 233, septembre 2010.



Insee
Mesurer pour comprendre